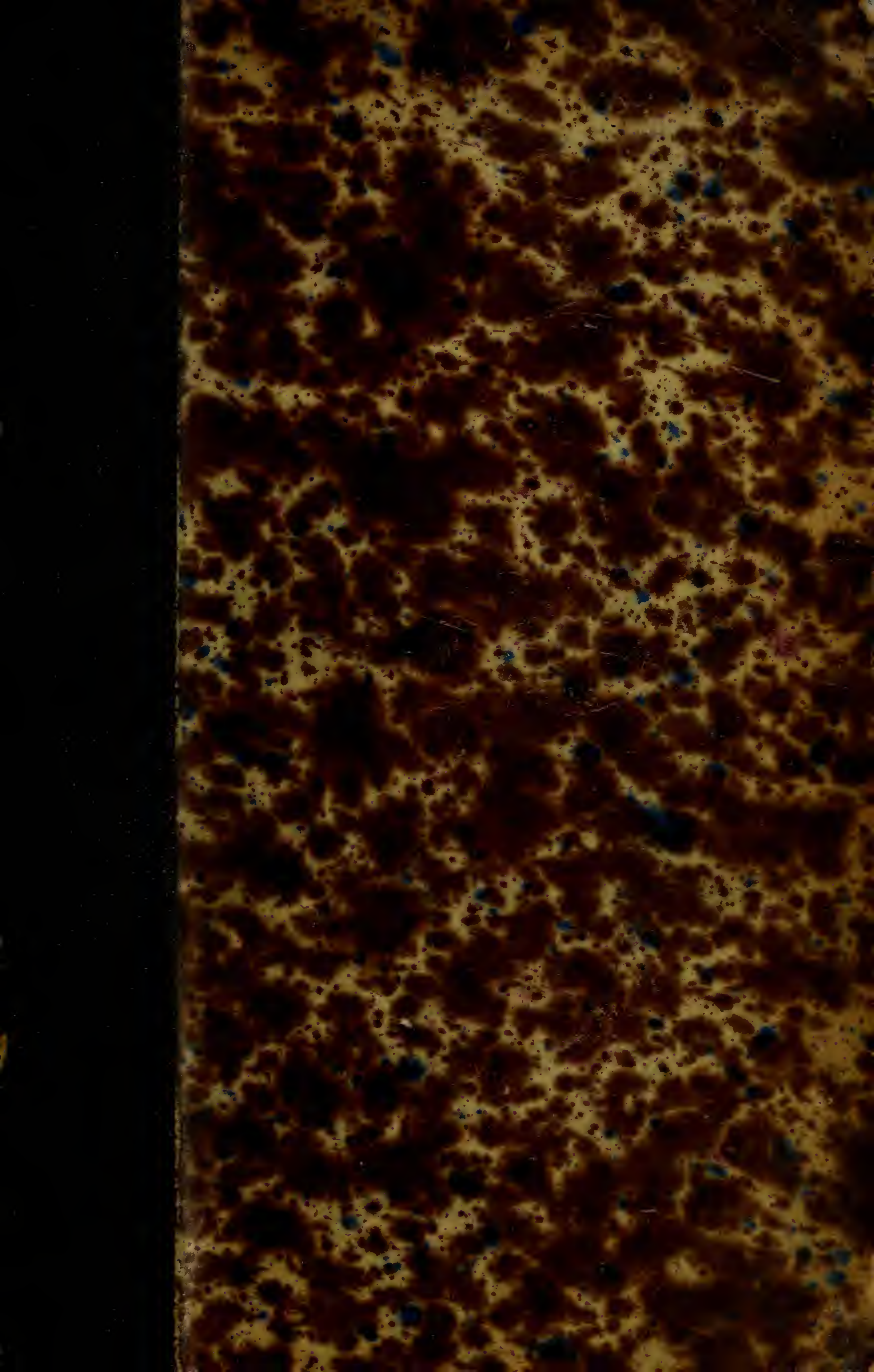



FIDE ET FORTITUDINE



MOTION
AQUATIQUE.

Les Citoyens, *vrais habitués* du Palais Royal, ont vu avec la plus profonde douleur & la plus vive indignation la calomnie affreuse que des ennemis du Roi & de la Nation ont eu la hardiesse de répandre contre eux dans le Public & dans le sein de l'Assemblée nationale, en se donnant le titre de *Députés des habitués du Palais Royal*, & en employant, sous ce titre emprunté, les moyens les plus infâmes pour troubler la tranquillité du meilleur des Rois, arrêter les grandes & importantes opérations de l'Assemblée nationale ; & jeter la terreur dans l'ame d'une partie des Députés.

Les *vrais habitués* voyent encore avec la plus grande peine que le jardin du Palais Royal, qui, par sa nature & sa destination, ne doit être, comme il l'avoit été jusqu'à ces temps malheureux de troubles & d'anarchie, que le

rendez-vous des Citoyens honnêtes & paisibles, eſt devenu le réceptacle de tous les laquais ſans place, de tous les ouvriers fainéans & ſans ouvrage, de tous les brigands de la ville, & enfin de tous les filous, voleurs, & bandits des quatre parties du monde; d'où il réſulte néceſſairement que le petit nombre de Citoyens honnêtes, qui, eſpérant tous les jours mieux de l'avenir, viennent encore à ce jardin, ſeront enfin obligés de l'abandonner, & que la demeure d'un Prince & d'une Princeſſe dont le nom rappelle toutes les idées du plus pur patriotiſme & des plus ſublimes vertus, ne ſera plus propre qu'à ſervir de place pour les exécutions qui ſe faiſoient à la Grêve.

Dans cette circonſtances, *les anciens, vrais, & honnêtes habitués du Palais-Royal* déclarent qu'ils vouent au plus terrible anathême les infâmes ſéditieux qui ont oſé ſe dire *leurs Députés* à l'Aſſemblée national.

Ils déclarent & ſcelleront de leur ſang, que non ſeulement ils aiment leur Roi comme tout bon François, mais qu'ils ont particulierement pour Louis XVI, reſtaurateur de la liberté françoiſe, toute la vénération qu'inſpirent ſes vertus & les actes d'héroïſme qu'il a faits dans ces derniers temps, actes qui l'élevent aux

yeux de tous les hommes qui ſavent penſer & juger, au deſſus de tous les grands Hommes de l'antiquité.

Ils déclarent en outre qu'ils ſont remplis de reſpect pour tous les membres de l'Aſſemblée nationale, collectivement & individuellement; qu'ils ont une confiance ſans bornes dans leurs opérations paſſées, préſentes, & futures; qu'ils ſont dans la plus forte conviction, qu'aucun des membres n'eſt ni corrompu ni corruptible, & que, repouſſant de leur cœur avec la plus vive indignation toute idée de corruption, ils jugent les vertueux Citoyens que la Nation a faits les dépoſitaires de ſa confiance, comme ils ſe jugent eux-mêmes. En conſéquence, ils déclarent qu'ils vouent pareillement à l'anathême les ennemis du bien public, qui répandent de tous côtés qu'une partie des Membres de l'Aſſemblée nationale eſt vendue aux ariſtocrates, & ils chargent du plus profond mépris leurs échos imbécilles, qui croient parler finement & politiquement, en diſant qu'*il y a des Membres qui ſe ſont laiſſés gagner.*

Enfin les *vrais habitués du Palais Royal* conſidérant qu'aucun Citoyen honnête n'eſt obligé de ſe mêler à une troupe de filous & de ban-

dits, pour apprendre les nouvelles, les papiers publics & les converſations particulieres ſuffiſant pour mettre journellement au courant de tout ce qui intéreſſe la Société; déclarent qu'ils regardent comme mauvais Citoyens, comme voleurs & filous, ou enfin comme imbécilles, déſœuvrés, & fainéans, tous ceux qui forment les attroupemens du Palais Royal.

Ils reconnoiſſent que l'on doit les plus ſinceres remerciemens à MM. Bailly & Marquis de la Fayette, des moyens qu'ils prennent pour diſſiper ces troupes voleuſes & ſéditieuſes.

Mais cependant ils ne peuvent voir ſans peine une partie de la reſpectable Milice Bourgeoiſe employée & fatiguée continuellement à une opération auſſi déſagréable; ils voient avec douleur le véritable rendez-vous des affaires & des plaiſirs converti en une place d'armes & rempli, toute la journée, de bayonnettes; ils ſont enfin ſaiſis de crainte à l'idée que leur préſentent les malheurs qui peuvent réſulter des actes de force que l'on ſera peut-être malheuſement forcé d'employer contre des gens qui n'ont ni argent, ni honneur à perdre, & qui ne voient dans les malheurs publics qu'un moyen d'améliorer leur ſort, ou d'être enfin pendus, pour finir leur miſere.

En conſéquence, *les anciens, vrais, & honnêtes habitués du Palais Royal* ont l'honneur de propoſer un moyen plus efficace & moins meurtrier, pour diſſiper de pareils attroupemens.

C'eſt de *faire pleuvoir* ſur tous les voleurs & ſéditieux.

Ce moyen eſt ſimple, & n'eſt pas nouveau; il eſt en uſage à Saint-Peterſbourg; on n'y en emploie point d'autre pour diſſiper les attroupemens; puis enſuite on prend les chefs, s'il y en a, on leur donne le knouc, ou on les pend, & tout eſt fini.

Ce moyen eſt même pratiqué ici en petit. Lorſque deux Auvergnats ſe battent dans la rue, & que l'un des deux ayant terraſſé ſon adverſaire, lui cogne la tête ſur le pavé; ou lorſque deux chiens hargneux ſe houſpillent & que la ſcene devient déſagréable aux aſſiſtans, on leur jette un ſceau d'eau ſur le corps, & tout eſt fini.

C'eſt donc ainſi qu'il faut faire *finir* les attroupemens du Palais Royal.

Monſeigneur le Duc d'Orléans eſt en conſéquence ſupplié de vouloir bien, pour le rétabliſſement de la tranquillité publique, & en vertu du droit qu'a tout propriétaire de

faire pleuvoir chez lui quand la fantaisie lui en prend, faire établir quatre pompes dans son jardin, avec les pompiers nécessaires pour leur service.

Ces pompes seroient placées aux quatre portes du cirque, & feroient facilement le service pour tout le Jardin.

Dès que ces pompes seront placées & qu'on en connoîtra la destination, le peu de gens honnêtes qui ont l'imprudence de se mêler aux attroupemens, les femmes curieuses & bavardes qui s'y mêlent plus imprudemment encore, n'auront garde de s'y trouver. Il n'y restera donc plus que ces gens de sac & de corde qui empoisonnent le Jardin.

On pourra dire que ces gens-là ne craignent pas l'eau, & qu'ils ont bien autre chose à craindre. Cependant on reconnoîtra bientôt le merveilleux effet des pompes.

Dès qu'on en verra attroupé plus de cinq ou six, on aura l'honnêteté de les prévenir. Messieurs, leur dira-t-on, on vous avertit que l'on va *ordonner de pleuvoir*. S'ils ne se dissipent pas sur le champ, les Pompiers se mettront en fonctions; une forte *averse* leur tombera sur le corps, & l'on peut être assuré que non seulement chacun s'enfuira de son côté, mais

qu'ils s'en iront la tête rafraîchie, les ſens calmes, & dans une diſpoſition d'eſprit qui les garantira pour long-temps de l'envie de faire les Orateurs.

RONESSE.

De l'Imprimerie de DEMONVILLE.

